



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPN - CNPTP - AGEPREV CHRS 11 AVRIL 2018

TOUJOURS RIEN POUR LES SALARIÉS DES CHRS : « ON NE NÉGOCIE PLUS, ON AMÉNAGE !! »

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION CHRS

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 15 février 2018
2. CPPNI – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
3. Politique salariale 2018

1. Approbation

Approuvé.

2. CPPNI

NEXEM présente une nouvelle proposition de règlement de la CPPNI.

FO revendique l'application du principe d'unanimité pour l'observatoire et 1 organisation = 1 voix pour les autres prises de décisions.
Les autres organisations veulent l'application de la représentativité...

Commentaire FO : et pourquoi ne pas l'appliquer au temps de parole ?!

Une discussion technico-juridique s'engage autour de la nécessité, ou non, de conclure un « avenant » aux Accords CHRS...

Sur les moyens alloués aux négociateurs, la CGT demande la création d'un fonds paritaire géré comme l'AGEPREV.

FO rappelle ses revendications en la matière : sur le temps de trajet, le temps de préparation, la question du remboursement des salaires et du remplacement des salariés négociateurs (même si de toute façon, dans les faits, ils ne sont jamais remplacés !)...

NEXEM nous assure que ces questions sont en cours de réflexion... Nous voilà rassurés !

FO pose la question de l'opposabilité des décisions prises. NEXEM souhaite en effet s'assurer que ces décisions soient opposables...

La CGT demande que le nombre minimum de réunion soit fixé à 5 plutôt que 3. NEXEM y réfléchit... Encore une fois, nous voilà rassurés...

3. Politique salariale 2018

NEXEM note que les grilles conventionnelles connaissent un tassement en début de grilles. Réévaluer les premières lignes ne serait pas difficile, mais n'aurait, selon eux, aucune pertinence... Les employeurs demeurent en attente des décisions dans la CCNT 66... Et bien sûr attendent de mesurer l'impact de la valeur du point de cette dernière dans la CHRS.

FO interpelle NEXEM sur l'annonce de la coupe budgétaire de 20 millions d'euros pour les CHRS en 2018 et rappelle dans le même temps ses revendications salariales à 4 euros le point. NEXEM dit s'en préoccuper... Nous voilà rassurés triplement !

FO fait remarquer que le silence de NEXEM domine en la matière. NEXEM renvoie à leur déclaration lors de la conférence salariale...

FO pose deux questions :

- à combien s'élève l'augmentation du taux directeur pour les CHRS en 2017 ? Réponse de NEXEM : 1%.
- à combien s'élève l'inflation pour la même période ? Réponse de NEXEM : 1,24%.

Tout est dit !

Commentaire FO : On ne négocie plus, on aménage... Des aménagements de peine ?!

NEXEM nous indique qu'il n'y a pas d'accord national sur l'utilisation du CITS, car certaines associations auraient eu les deux genoux à terre.

Pour FO, c'est donc bien une volonté de l'Etat de créer des disparités au niveau des structures. Si on pousse ce raisonnement jusqu'au bout, aucune décision de la CNPN, (et c'est valable pour les accords CHRS dans leur globalité !) ne peuvent plus s'appliquer sans mettre les associations en péril. Les CCN seraient donc aussi responsables des difficultés des structures !

Commentaire FO : Ce raisonnement n'est pas acceptable, les droits des salariés ne sont jamais un coût. Un droit ne coûte pas, il grandit.

FO revient sur le calcul du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)... Et déplore encore une fois de n'avoir jamais eu de réponse de la part des employeurs... Ni même aucun élément sur le mode de calcul utilisé !

La CGT interroge et interpelle ironiquement les employeurs en leur demandant s'ils ne manquent pas de temps de préparation.

NEXEM présente la simulation d'une proposition CFDT sur les grilles de salaires... Cela représenterait selon eux plus de 3 millions d'euros sur 3 ans... quand l'estimation du CITS pour tous les établissements relevant des Accords CHRS s'élèverait à moins de 800 000€...

Ces chiffres sont vigoureusement contestés par les organisations syndicales.

4. Questions diverses

Aucune.

CNPTP CHRS

Ordre du jour :

4. Approbation du relevé de décisions du 15 février 2018

5. Fonds de solidarité Prévoyance : retour sur l'appel d'offres

6. Fonds de solidarité Santé : point d'étape

1. Validation du Compte Rendu de la CNPTP du 15 février 2018

Le compte-rendu est validé.

2. Fonds de solidarité Prévoyance : retour sur l'appel d'offres

Les appels d'offres ont été envoyés. Entre 4 et 5 prestataires ont répondu à chaque demande. Ces appels d'offres portaient sur 3 cahiers des charges différents :

- Ergonomie
- Public difficile
- RPS

La veille, un premier point avait été fait sur les prestataires ayant répondu, par le Bureau de la CNPTP. Plusieurs cabinets ont répondu à plusieurs cahiers des charges : 4 cabinets sont retenus par rapport à leurs réponses sur 2 thématiques.

La CNPTP valide ce choix. Ils seront auditionnés le 11 juin.

Les organisations syndicales se déclarent attentives à ce que ces actions ne viennent pas financer de l'analyse des pratiques (et s'y substituer). Il semblerait que les cabinets retenus se situent essentiellement sur le versant de la formation.

La présidente (CFDT) demande que soit donné mandat au bureau pour le choix du cabinet qui sera retenu après les auditions.

Un retour sera fait par mail à la CNPTP avant que le bureau ne se prononce. La CGT est également invitée à participer aux auditions.

Suit une discussion sur la question du modèle économique : que finance le fonds ? Une journée financée, le reste à la charge de la structure ? Financement total, partiel ? Jusqu'à épuisement des sommes disponibles ?

Depuis 2016 le fonds est alimenté de 120 000 € par an environ. En 2018, le budget disponible sera à peu près de 300 000€.

3. Fonds de solidarité Santé : point d'étape

Très peu de demandes instruites, que ce soit sur les actions collectives qu'individuelles.

Sur les actions collectives, peu de situations d'intervention de Pro Consult. Sur les aides individuelles, peu de sollicitation du fond social et il semblerait qu'il n'y aurait plus de reste à charge après intervention du fond social.

4. Questions diverses

Aucune.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION AGEPREV

1. Désignation au poste de Secrétaire

Véronique MENGUY (FO) est candidate au poste de secrétaire.
Question sur les moyens. NEXEM se charge encore du secrétariat ; la question se reposera l'année prochaine lors du renouvellement de l'instance.

Elue à l'unanimité.

Paris, le 30 mai 2018

Pour la délégation FO : Véronique MENGUY et Michel POULET

Tous les comptes rendus sont sur le site fédéral www.fnasfo.fr